

Justice

Nîmes : les magistrats choqués par la demande d'inspection du CNB

La situation ne s'arrange pas à la cour d'appel de Nîmes où, en début de semaine dernière, les quatre barreaux du ressort étaient toujours en grève... Ils attendaient une réponse de la Chancellerie à leur demande d'inspection des magistrats en cause, portée par le président du Conseil national des barreaux, Christian Charrière-Bournazel, mais fortement contestée par la magistrature.

« Le Conseil national des barreaux demande solennellement à Monsieur le garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, une inspection au plus haut niveau [des décisions de la chambre des appels correctionnels] sous le contrôle, le cas échéant, du Conseil supérieur de la magistrature ». Ainsi se concluait la résolution prise, le 11 février dernier, par les avocats rue de Londres, en présence des bâtonniers de Nîmes, Alès, Avignon et Carpentras, venus pour l'occasion se faire adoubés par le président Charrière. Les quatre barreaux sont en effet en grève depuis plusieurs semaines (*Gaz. Pal.* 31 janv. 2012, I8636) pour protester contre une aggravation quasi-automatique des décisions rendues en première instance, ainsi que pour se plaindre d'une attitude considérée comme désobligeante des magistrats de la cour d'appel de Nîmes : incidents d'audience à caractère répétitif, rapports tronqués et orientés, interrogatoires agressifs du justiciable, réflexions désagréables formulées à haute voix, incitations vives à écarter les plaidoiries, etc. Des « propos et comportements incompatibles avec le traitement serein et impartial des dossiers des justiciables », selon le Conseil national des barreaux qui s'est donc ligué comme un seul homme derrière ses avocats résistants. « Nos instances nationales mènent désor-

mais l'action », a d'ailleurs déclaré fièrement le bâtonnier d'Alès, Joëlle Jeglot-Brun.

Côté magistrats, pourtant, on ne goûte guère la démarche. Si le syndicat des magistrats (SM), syndicat minoritaire dont un communiqué a été quelque peu surexploité par le CNB, s'est déclaré divisé sur la question, l'Union syndicale des magistrats (USM), largement majoritaire, dénonce la méthode employée.

« Une inspection serait purement scandaleuse et inacceptable »

« Sur la question de la sévérité ou non des peines rendues par cette chambre, une inspection serait purement scandaleuse et inacceptable », témoigne Christophe Régnard, son président. « Demain, les policiers pourraient faire la même chose s'ils trouvent des peines trop laxistes, c'est dangereux ». L'union régionale de Nîmes de l'USM, ajoutant, par la voix de sa déléguée générale Véronique Léger, que « la remise en cause d'une décision de justice autrement que par les voies de recours constitue une infraction », et que « la volonté d'évincer un juge aux fins d'obtenir une décision conforme à ses attentes est inadmissible dans un État de droit ».

Sans remettre en cause une certaine sévérité des appels pointés du doigt par les barreaux, Christophe Régnard rappelle que le rôle d'une cour d'appel est d'harmoniser les jurisprudences des différents tribunaux du ressort. « Nous savons que le TGI de Nîmes est plutôt clément. Peut-être la cour d'appel ne fait-elle que rectifier un certain équilibre, comme elle en a le devoir ». Et le magistrat de ne pas exclure une stigmatisation assez injuste de cette cour d'appel alors que d'autres ont des réputations similaires... Comme Paris. Mais la Chancellerie, selon nos informations, n'aurait aucune intention de céder aux demandes des avocats. ●

Eve Boccara

Ville de Nîmes



Le Palais de justice de Nîmes